



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/48/400  
28 septembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session  
Point 71 e) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Relation entre le désarmement et le développement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 4	2
II. ACTIVITES SPECIFIQUES . . . . .	5 - 20	3
A. Conférence des Nations Unies sur la reconversion du complexe aérospatial : évaluation des technologies aux fins du développement . . . . .	6 - 12	3
B. Conférence sur la coopération internationale visant à favoriser la reconversion au civil des industries militaires . . . . .	13 - 19	5
C. Session de fond de 1993 de la Commission du désarmement des Nations Unies . . . . .	20	7

## I. INTRODUCTION

1. Après la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui s'est tenue à New York du 24 août au 11 septembre 1987, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 42/45 du 30 novembre 1987, prié le Secrétaire général de prendre, par l'intermédiaire des organes appropriés et dans la limite des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du Programme d'action adopté par la Conférence.

2. En application de l'alinéa ix) b) du paragraphe 35 du Document final de la Conférence<sup>1</sup>, le Secrétaire général a constitué, en décembre 1987, une équipe spéciale de haut niveau du Secrétariat, composée comme suit : le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale (Président); le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales; le Secrétaire général adjoint à l'information; le Sous-Secrétaire général à la recherche et à la collecte d'informations; et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement (Convocateur).

3. Dans son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7), le Secrétaire général indiquait que pour entreprendre la reconversion au civil de la production militaire, il restait à faire beaucoup de progrès dans la réduction et la limitation des armements. La reconversion, on s'en rend bien compte depuis peu, n'est pas une tâche aisée; elle exige un gros effort et de grands sacrifices. Dans beaucoup de pays, et en particulier dans les pays économiquement avancés, de vastes segments de la population sont tributaires de la production militaire. La restructuration industrielle et le recyclage de la main-d'oeuvre qualifiée et non qualifiée auront un effet débilisant sur bien des économies. L'industrie des armements et l'"establishment" militaire, qui jouissent généralement de privilèges considérables, seront opposés aux changements. Le Secrétaire général précisait en outre que les charges financières et écologiques d'une destruction effective des armes étaient les conséquences immédiates et inévitables de la réduction désormais convenue des armements. Il ajoutait qu'il était un problème de plus grande portée, à savoir celui que posait la reconversion, du militaire au civil, des activités industrielles, des capacités de recherche-développement, et des effectifs militaires et techniques. Il exhortait également tous les Etats à rechercher des méthodes qui permettraient d'atténuer les problèmes d'une transition difficile à l'ère postérieure au désarmement. Il indiquait aussi qu'il était en train de constituer, à l'ONU, une équipe spéciale interdépartementale, qui serait chargée d'offrir aux Etats Membres des conseils politiques techniques et économiques portant sur les divers aspects d'une transition difficile. Le Secrétaire général a récemment prié le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de coordonner les activités liées à la mise sur pied de l'équipe spéciale interdépartementale de l'ONU sur la reconversion. D'autres services tels que le Bureau des affaires de désarmement, le Bureau des affaires spatiales, le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Département de l'appui au développement et des services de gestion, et le Programme des Nations Unies pour le développement pourraient faire partie de l'équipe spéciale. En outre, la CNUCED devrait coordonner les activités de cette équipe, élaborer des propositions préliminaires concernant son mode d'organisation et son programme de travail et convoquer une réunion constitutionnelle des bureaux et des institutions concernés.

4. Le Secrétaire général a fait rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, entre autres, sur les activités spécifiques qui ont été entreprises par le Secrétariat dans des conditions financières très difficiles (voir A/47/452). Dans sa résolution 47/52 F datée du 9 décembre 1992, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général, a prié celui-ci de continuer à prendre, par l'intermédiaire des organes compétents et dans les limites des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du Programme d'action adopté par la Conférence internationale, et de lui soumettre un rapport à sa quarante-huitième session.

## II. ACTIVITES SPECIFIQUES

5. Conformément aux priorités arrêtées par l'équipe spéciale pour la période 1990-1993 (voir A/45/592, A/46/527 et A/47/452), les activités spécifiques suivantes ont été entreprises dans des conditions financières très difficiles.

### A. Conférence des Nations Unies sur la reconversion du complexe aérospatial : évaluation des technologies aux fins du développement

6. Le Bureau des affaires de désarmement a participé à la Conférence des Nations Unies sur la reconversion du complexe aérospatial : évaluation des technologies aux fins du développement, tenue à Moscou du 12 au 16 octobre 1992, que la Division de la science, de la technologie, de l'environnement et des ressources du Département du développement économique et social avait organisée avec le concours du Gouvernement de la Fédération de Russie et en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement, la Division de l'espace extra-atmosphérique du Département des affaires politiques, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et d'autres organismes intéressés des Nations Unies.

7. La Conférence s'appuyait sur des contributions d'experts spécialisés dans les domaines de la reconversion et du désarmement, des politiques scientifiques et techniques, de l'évaluation technique des techniques aérospatiales et du financement du développement, ainsi que sur le résultat des conférences sur la reconversion tenues à Beijing en octobre 1991 et à Dortmund en février 1992.

8. Les participants à la Conférence ont déclaré que les activités des Nations Unies visant à aider les pays à procéder aux changements nécessaires visaient pour l'essentiel à rechercher comment utiliser la reconversion comme moteur du développement. Or, de par leur nature, les techniques spatiales se prêtent fort bien à ce type de reconversion. En effet, de nombreux systèmes spatiaux actuels tels que les satellites, les lanceurs, les installations de lancement et les stations au sol qui reçoivent les données sont déjà utilisés à des fins à la fois civiles et militaires. Même dans les pays où les programmes spatiaux militaires et civils sont bien distincts, les techniques utilisées dans le cadre de ces programmes sont comparables. La reconversion à des fins pacifiques de ces programmes et d'autres activités peut revêtir différentes formes. Certains systèmes spatiaux militaires tels que les lanceurs et les satellites peuvent, moyennant quelques modifications mineures, être aisément

reconvertis au civil. Dans d'autres cas, les choix opérés par les pouvoirs publics en matière de reconversion dépendront dans une large mesure de la conjoncture internationale, des politiques économiques adoptées au niveau national, du secteur privé, de la demande des consommateurs et d'un certain nombre de contraintes techniques.

9. Les participants à la Conférence ont souligné que pour résoudre les très nombreux problèmes économiques et de sécurité interne qui risquaient de se poser, il fallait que tous les pays coopèrent entre eux, et en particulier que des mesures soient prises pour que l'économie mondiale soit en mesure d'absorber la nouvelle production et garantir une stabilité politique et économique, condition indispensable à une participation substantielle du secteur privé. Une telle participation est en effet vitale si l'on veut trouver, au problème de la reconversion, des solutions respectant les mécanismes du marché. Les participants à la Conférence ont souligné que la recherche de telles solutions était un objectif qui devait désormais faire partie intégrante des programmes internationaux d'assistance économique et technique et servir de fondement à l'investissement privé. La reconversion des industries militaires à des fins pacifiques est en elle-même un problème mondial qui requiert des solutions de portée internationale. L'Organisation des Nations Unies est résolue à aider les autres organisations internationales et les gouvernements à résoudre ce problème.

10. A l'issue des débats, la Conférence a publié une déclaration dans laquelle des participants originaires de 26 Etats indiquaient qu'à mesure que les nations du monde se libéraient de l'emprise de la guerre froide, il leur fallait, compte tenu des nouvelles conditions de sécurité qui prévalaient dans le monde, réduire leurs dépenses militaires et reconvertir les ressources scientifiques, techniques, industrielles et humaines auparavant affectées au secteur de la défense, de manière à pouvoir résoudre les problèmes écologiques, sociaux et économiques les plus graves et les plus pressants qui se posaient à l'humanité. En effet, il s'agit de mettre sur pied un processus de reconversion complet qui permettra de réduire l'ampleur des dysfonctionnements économiques résultant d'une réduction à l'échelon mondial des dépenses militaires tout en maximisant les bénéfices que le secteur civil pourrait en retirer sur les plans économique, social et environnemental. La reconversion des ressources militaires devrait s'accompagner d'un processus du désarmement contrôlable à même de garantir la sécurité de toutes les nations et d'atténuer les menaces que font peser la prolifération des armements et les conflits entre Etats.

11. Les participants ont déclaré que le complexe aérospatial actuel constituait l'une des réalisations scientifiques, techniques et économiques les plus importantes du monde d'aujourd'hui. La perte d'un tel potentiel que ne manqueraient pas de provoquer les réductions des dépenses militaires en l'absence d'un processus de reconversion adapté risquait d'entraver les progrès scientifiques et techniques et avoir, tant au niveau national que mondial, des conséquences préjudiciables. Les participants à la Conférence ont estimé que la reconversion du complexe aérospatial devait être fondée sur une stratégie complète tenant compte de toutes les dimensions politiques, économiques, sociales et écologiques du problème. Pour que cette reconversion réussisse, il faut que les gouvernements, les entreprises commerciales et les scientifiques et experts concernés coordonnent leurs efforts. La planification préalable des opérations de reconversion devrait faire partie intégrante des activités visant

à assurer la transition entre un monde marqué par un climat de confrontation militaire et un nouvel environnement international fondé sur la coopération scientifique, technique et économique.

12. Les participants à la Conférence ont formulé un certain nombre de recommandations concrètes de manière à améliorer considérablement les chances de réussite des activités de reconversion entreprises aussi bien aux niveaux national et international que par les entreprises privées et le secteur aérospatial.

B. Conférence sur la coopération internationale  
visant à favoriser la reconversion au civil  
des industries militaires

13. La Conférence sur la coopération internationale visant à favoriser la reconversion au civil des industries militaires a été organisée à Hong-kong du 7 au 10 juillet 1993 par l'Association chinoise pour les utilisations pacifiques des techniques militaires et industrielles et les Services consultatifs et juridiques pour le développement du Département du développement économique et social de l'Organisation des Nations Unies. La Conférence a offert à des dirigeants d'entreprise et des industriels des secteurs militaire et civil, des responsables gouvernementaux et des économistes et autres universitaires l'occasion de s'informer, conformément au souhait des Etats Membres sur l'état d'avancement des activités internationales et nationales de reconversion, et sur ce qui a été réalisé dans ce domaine par les autres pays et les leçons que l'on peut en tirer, ainsi que d'établir de nouveaux contacts pour collaborer aux activités futures de reconversion. Elle aura permis également de recenser les options politiques et les solutions gestionnelles et technologiques, et de proposer aux gouvernements en cause toute une gamme d'initiatives concrètes de coopération internationale pour la solution des problèmes auxquels ils sont confrontés.

14. La Conférence de Hong-kong, qui a réuni 92 participants venus de 18 Etats Membres de l'ONU, a essentiellement consacré ses travaux à ce qui pourrait constituer un environnement propice à la reconversion, à la pratique de la reconversion et aux possibilités de coopération internationale. On s'était tout particulièrement préoccupé d'inviter à la Conférence des experts des industries publiques et privées, afin que la reconversion y soit vue surtout sous l'angle des problèmes et des solutions pratiques. Aux travaux sur les aspects internationaux s'est ajoutée une séance spécialement consacrée à un exposé et à un échange de vues sur l'expérience chinoise de la reconversion. Parmi les sujets évoqués, on peut citer l'industrie nucléaire, la médecine militaire, la construction navale, l'électronique, les industries aéronautiques et aérospatiales, la propriété intellectuelle et la coopération internationale.

15. La reconversion, au sens où l'entendait la Conférence, comprend aussi bien la transformation sur place d'industries militaires en vue de productions civiles que la création ailleurs de nouvelles capacités de fabrication ou de services. Dans un cas comme dans l'autre, les productions nouvelles peuvent être fondées sur des techniques nées de la recherche industrielle militaire ou acquises auprès d'autres sources. Enfin, la reconversion comprend aussi la réaffectation des budgets militaires (y compris les ressources militaires telles que les personnels) à des fins civiles.

16. Les participants à la Conférence ont publié une déclaration où ils convenaient que la paix internationale et le développement durable sont le voeu commun des peuples du monde. Le désarmement et la paix se renforçant mutuellement, la reconversion des activités militaires à des fins civiles est indispensable à la consolidation du désarmement et de la paix.

17. Cette reconversion emprunte des voies et des formes différentes selon les pays, mais les éléments en sont partout les mêmes : il s'agit de réorienter la recherche et les capacités de production militaire vers les utilisations civiles; d'utiliser les techniques militaires à des fins pacifiques; d'adapter les matériels et les installations militaires à des utilisations civiles ou mixtes; et d'assurer le recyclage des personnels militaires et non militaires déplacés dans les collectivités touchées. La reconversion au civil des ressources militaires d'un pays est un processus complexe, qui a des aspects tant militaires que politiques, économiques, technologiques et sociaux. Elle nécessite une planification dynamique, des politiques gouvernementales judicieuses et la participation de tous les acteurs du complexe militaro-industriel, qu'ils relèvent du secteur public ou du secteur privé.

18. Il est crucial que l'environnement international (facteurs politiques, économiques et autres) soit propice à la reconversion, et qu'un esprit de coopération préside aux rapports entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Le maintien de la stabilité régionale et de la confiance constitue à cet égard un facteur essentiel. L'ONU a mené ces dernières années des activités considérables et d'une grande utilité dans ce domaine, s'attirant la reconnaissance de la communauté internationale. Elle devrait jouer un rôle encore plus actif à l'avenir.

19. Enfin, la Conférence a adressé les recommandations ci-après aux différents partenaires de la communauté internationale :

a) Eu égard à la diversité et la complexité du processus de reconversion, il importe de développer les formes et les instances de coopération, d'échanges et de recherches internationaux à l'appui de la reconversion au civil des activités militaires. Il faudrait faire de la reconversion une des priorités du mandat d'organisations internationales très diverses. L'ONU devrait continuer à jouer un rôle moteur dans l'application de cette recommandation, en s'acquittant avec dynamisme des mandats qui lui sont confiés dans ce domaine;

b) Les institutions de financement multilatéral et privé devraient répondre à titre prioritaire aux besoins financiers de la reconversion, grâce à des mécanismes de financement tant classiques que novateurs. Il faudrait inciter les gouvernements à encourager les efforts de reconversion par des stimulants commerciaux;

c) La formation joue un rôle important dans la reconversion. C'est par la formation que s'acquièrent les compétences nouvelles nécessaires pour réussir sur les marchés civils, et c'est aussi grâce à elle que l'on peut modifier le comportement de personnels qui n'ont guère d'autre expérience professionnelle que celle acquise dans la recherche et l'industrie militaires. La formation est particulièrement utile au processus de reconversion dans les pays en transition;

d) L'information est un élément vital du processus de reconversion. Elle doit être collectée, traitée et efficacement diffusée par les voies officielles et non officielles de manière à encourager la reconversion. Il est notamment recommandé que l'ONU établisse et diffuse un rapport annuel sur les progrès de la reconversion dans le monde entier.

C. Session de fond de 1993 de la Commission du désarmement des Nations Unies

20. Lors de la session de fond annuelle qu'elle a tenue en 1993, la Commission du désarmement, examinant notamment le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et du transfert des techniques de pointe ayant des applications militaires, a estimé qu'il faudrait tout faire pour que les ressources scientifiques et technologiques actuellement employées à des fins militaires soient affectées à d'autres domaines connexes tels que le développement économique et social, la reconversion, la protection de l'environnement et autres fins pacifiques. A cet égard, les Etats devraient rechercher les occasions de reconvertir à des fins civiles les ressources et moyens de production militaires lorsque l'on décide de réduire le matériel militaire et les armements, de manière à renforcer la sécurité internationale. Comme la reconversion offre à beaucoup d'économies la perspective d'importants avantages à long terme, les Etats devraient être encouragés à engager un dialogue international sur l'application de la science et de la technique à la reconversion, en vue de faciliter la formulation et la bonne exécution des politiques nationales. Au cours des délibérations sur le sujet, il a été proposé de recommander que l'ONU contribue à promouvoir les applications de la science et de la technique pour la reconversion des ressources et des moyens de production militaires à des fins civiles.

Note

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.IX.8.

-----